

AUPLATA

Société anonyme au capital de 9.469.629,75 euros.

Siège social : Zone Industrielle Degrad-des-Cannes, Immeuble Simeg, 97354 Rémire-Montjoly.
331 477 158 R.C.S. Cayenne.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXPOSANT LES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUN 2016

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet de vous demander de confirmer l'adoption ou le rejet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2016, dans les termes et selon les votes des actionnaires de ladite Assemblée.

En effet et ainsi que vous en avez été informés dans l'avis de réunion publié au BALO le 29 avril 2016, l'avis de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2016 est paru dans le Journal d'Annonces Légales « France Guyane », le 29 mars 2016 au lieu du 24 mars 2016, date initialement prévue, ne respectant pas le délai légal minimum de quinze jours entre la date de parution et la date de tenue de l'Assemblée. Ce retard de publication est entièrement imputable au Journal d'Annonces Légales « France Guyane ».

Il vous est ainsi demandé, après avoir pris acte de la parution tardive de l'avis de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2016 dans le Journal d'Annonces Légales « France Guyane », **de confirmer, dans les termes et selon les votes des actionnaires de ladite Assemblée du 11 avril 2016 :**

- l'adoption de la Première Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2016 relative à la délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public ;
- l'adoption de la Deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2016 relative à la délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an) ;
- l'adoption de la Troisième Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2016 relative à la délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), avec maintien du droit préférentiel de souscription ;

- l'adoption de la Quatrième Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2016 relative à la délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes ;
- l'adoption de la Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2016 relative à la délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires ;
- l'adoption de la Sixième Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2016 relative à la délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires ;
- l'adoption de la Septième Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2016 relative à l'autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce ;
- l'adoption de la Huitième Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2016 relative à la fixation du plafond global des émissions d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe) susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations de compétence et autorisations visées aux résolutions qui précèdent ;
- l'adoption de la Neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2016 relative à la délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires ;
- le rejet de la Dixième Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2016 relative à la délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ;
- l'adoption de la Onzième Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2016 relative à l'autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées ;
- l'adoption de la Douzième Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2016 relative aux pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Votre Conseil vous invite à vous reporter au rapport du Conseil d'administration exposant les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2016 (rapport disponible sur le site internet de la société (www.auplata.fr) dans la rubrique espace investisseurs / documents) et à approuver par votre vote les résolutions qu'il vous propose.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION